



Service civique : "La crise du Covid-19 a encore accru le désir des jeunes de se rendre utiles"

Publié le 10 mars 2021, par V.F. avec l'AFP Jeunesse, éducation et formation



@ServiceCivique signature du 500.000ème service civique mercredi 10 mars 2021

Le service civique a un "vrai impact sur la société", d'autant que la crise du Covid-19 a encore accru le désir des jeunes de se rendre utiles, a dit à l'AFP Béatrice Angrand, la présidente de l'Agence du service civique. Le cinq-cent-millième contrat d'engagement a symboliquement été signé le 10 mars 2021 avec la fondation GoodPlanet, en présence de Sarah El Haïry, la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement. Pendant le premier confinement, au printemps 2020, les recrutements ont été très limités, mais à l'automne ils ont augmenté de 20% par rapport à la même période de 2019, a détaillé Béatrice Angrand. "La crise du Covid a révélé ou accru des besoins spécifiques, donc nous avons développé des missions supplémentaires", a-t-elle expliqué. Parmi celles-ci, la "promotion des gestes barrières", par exemple dans les écoles, ou le soutien scolaire pour assurer la "continuité pédagogique".

Dix mille postes en service civique ont par ailleurs été ouverts en novembre 2020 pour accompagner les personnes âgées isolées et "renforcer les liens entre les générations", selon le gouvernement. D'après Béatrice Angrand, l'engouement pour le service civique s'explique d'abord par "la quête de sens" des jeunes, qui y trouvent "l'occasion d'être utiles, d'agir". Mais aussi par la possibilité d'"être en lien avec les autres" dans une période où, Covid oblige, les interactions sociales sont limitées.

Les contrôles contre les abus "ont été renforcés"

Depuis janvier, les règles ont d'ailleurs été assouplies pour permettre aux étudiants de



"conjuguer engagement et études dans de bonnes conditions", et ainsi "rompre l'isolement", a souligné Sarah El Haïry (lire notre article du 27 janvier 2021). Alors que le service civique supposait jusqu'à présent d'être disponible au moins 24 heures par semaine, ce qui pouvait être difficilement compatible avec les cours, les heures de la mission peuvent désormais être comptabilisées de manière plus souple, sur plusieurs mois, "par exemple en s'engageant davantage le week-end", a-t-elle expliqué. Les abus, qui verraient des organismes confier aux jeunes des tâches relevant de l'emploi salarié, sont très rares et les contrôles "ont été renforcés" pour les prévenir, a assuré Sarah El Haïry. Selon elle, le gouvernement a "pris ce sujet à bras-le-corps, car cela ne doit pas mettre en danger cette belle aventure".

Le service civique, qui dure six à douze mois, permet d'effectuer une mission d'intérêt général dans les domaines de la solidarité, de l'environnement, du sport ou de la culture, notamment. Les structures accueillantes sont des associations, des services de l'État, des établissements publics ou des collectivités territoriales, mais pas des entreprises. Le jeune perçoit une indemnisation de 580 euros nets par mois (dont 473 euros pris en charge par l'État et 107 euros par l'organisme d'accueil). Dans son discours du 14 juillet 2020, le président Emmanuel Macron avait annoncé un quasi-doublement du nombre de places financées, pour arriver à 245.000 jeunes en mission en 2021.

